



Accident de travail de la faute du patron

Par **ronchon**, le **02/04/2010** à **15:03**

Bonjour, en octobre 2009 j'ai été blessé sur un chantier. Depuis lors, je suis toujours en accident de travail. La machine à l'origine de mon accident n'était pas aux normes de sécurité. Puis-je me retourner contre mon patron? Puis-je exiger des dommages et intérêts? Si oui, comment faire? Merci de vos réponses.

Par **Cornil**, le **04/04/2010** à **23:59**

Bonsoir "ronchon"

Oui, bien sûr tu peux te pourvoir en demande de dommages et intérêts suite à cet arrêt de travail pour accident de travail contre ton patron pour "faute inexcusable", soit devant le TASS, soit devant les prud'hommes (mais plus tangent à mon avis dans ce cas). Bon courage et bonne chance.

Cornil : Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)